

Je souhaite que soit pris en compte la division en deux lots accordés par la préfecture le 30/07/2024 et qui mentionne que les droit à bâtir sont cristallisés pour une période de 5 ans

Le 25 septembre 2025



Vu
Michelle BONNET MEUNIER
Commissaire Enquêteur
06 41 41 14 30

